



## Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2737  
20 février 1987

FRANCAIS

---

### COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 2737<sup>e</sup> SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le vendredi 20 février 1987, à 10 h 30

Président : M. ZUZE (Zambie)

<u>Membres</u> :	Allemagne, République fédérale d'	M. LAUTENSCHLAGER
	Argentine	M. DELPECH
	Bulgarie	M. GARVALOV
	Chine	M. YU Mengjia
	Congo	M. ADOUKI
	Emirats arabes unis	M. AL-SHAALI
	Etats-Unis d'Amérique	Mlle BYRNE
	France	M. BROCHAND
	Ghana	M. DUMEVI
	Italie	M. BUCCI
	Japon	M. KIKUCHI
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John THOMSON
	Union des Républiques socialistes soviétiques	M. BELONOVOV
	Venezuela	Mlle PULIDO-SANTANA

---

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0730, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 11 h 20.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA QUESTION DE L'AFRIQUE DU SUD

LETTRE DATEE DU 10 FEVRIER 1987, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE  
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'EGYPTE AUPRES DE L'ORGANISATION DES  
NATIONS UNIES (S/18688)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément aux décisions prises aux séances précédentes sur cette question, j'invite les représentants de l'Algérie, de l'Angola, de Cuba, de la Tchécoslovaquie, de l'Egypte, de l'Ethiopie, de la République démocratique allemande, du Guyana, de l'Inde, du Kenya, du Koweït, de la Jamahiriya arabe libyenne, de la Mongolie, du Maroc, du Nicaragua, du Pakistan, du Sénégal, de l'Afrique du Sud, du Soudan, de la Suède, du Togo, de l'Ouganda, de la République socialiste soviétique d'Ukraine, de la République-Unie de Tanzanie, de la Yougoslavie et du Zimbabwe à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Djoudi (Algérie), M. de Figueiredo (Angola), M. Oramas Oliva (Cuba), M. Cesar (Tchécoslovaquie), M. Badawi (Egypte), M. Tadesse (Ethiopie), M. Ott (République démocratique allemande), M. Karran (Guyana), M. Dasgupta (Inde), M. Kiilu (Kenya), M. Abulhassan (Koweït), M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne), M. Nyandoo (Mongolie), M. Bennouna (Maroc), M. Icaza Gallard (Nicaragua), M. Ahmed (Pakistan), M. Sarré (Sénégal), M. Manley (Afrique du Sud), M. Adam (Soudan), M. Ferm (Suède), M. Kouassi (Togo), M. Kibedi (Ouganda), M. Oudovenko (République socialiste soviétique d'Ukraine), M. Chagula (République-Unie de Tanzanie), M. Djokic (Yougoslavie) et M. Mudenge (Zimbabwe) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

Le premier orateur est le représentant du Kenya. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. KIILU (Kenya) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous remercier et de remercier, par votre intermédiaire, le Conseil, de permettre à ma délégation de participer à cet important débat sur la question de l'Afrique du Sud.

M. Kiilu (Kenya)

Avant de faire ma déclaration, je voudrais m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour vous adresser les félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de février. Votre carrière distinguée, votre vaste expérience et le rôle remarquable joué par votre pays, la Zambie, vous rendent particulièrement qualifié pour présider les débats du Conseil. Au cours des années, la Zambie a enduré de grandes souffrances qui lui ont été infligées par le régime de la minorité raciste de Pretoria par suite du rôle important qu'elle a joué pour ouvrir la voie de l'indépendance à ses voisins. La Zambie continue avec courage de défendre cet engagement pour que la démocratie l'emporte en Afrique du Sud même. Il est rare, dans l'histoire, de voir un Etat consentir tant de sacrifices pour les autres. Etant donné ce riche bagage, nous sommes certains que votre présidence permettra au Conseil d'aboutir à des résultats positifs à l'issue de la présente réunion.

Ma délégation voudrait également rendre hommage à votre prédécesseur, le Représentant permanent du Venezuela, pour la manière si compétente dont il a guidé les travaux du Conseil au cours du mois de janvier.

Depuis des temps immémoriaux, l'humanité s'est toujours ralliée pour éliminer tout danger à sa survie ou tout affront à la dignité de l'homme. Ce souci concerté s'est toujours manifesté alors même que n'existait qu'un mécanisme très rudimentaire d'action internationale, avant la création des Nations Unies et de leur prédécesseur, la Société des Nations. Il est par conséquent cruellement paradoxal et tragique que 41 ans après leur création, les Nations Unies, et notamment le Conseil de sécurité, ne soient pas en mesure d'agir de façon décisive devant une situation grave et urgente. Le système perfide d'apartheid appliqué par le régime raciste fait peser une menace grave et imminente sur la paix et la sécurité internationales. Le Conseil de sécurité, conformément à la Charte des Nations Unies, a le devoir de faire des recommandations ou d'arrêter les mesures qui doivent être prises, en vertu des Articles 41 et 42 de la Charte, pour maintenir ou restaurer la paix et la sécurité internationales une fois qu'il a été déterminé qu'il existe une menace à la paix ou une rupture de la paix.

Les Etats africains, séparément ou conjointement, par l'intermédiaire de leur organe continental, l'Organisation de l'unité africaine, considèrent depuis longtemps que le système odieux de l'apartheid et la situation dangereuse qu'il entraîne constituent une menace à la paix et à la sécurité internationales.

M. Kiilu (Kenya)

Au cours des années, la communauté internationale dans son ensemble, représentée par les Nations Unies, a, elle aussi, condamné l'apartheid, qui a été qualifié de crime contre l'humanité. Parallèlement, de nombreux appels ont été lancés au régime raciste minoritaire de Pretoria pour qu'il apporte des changements pacifiques de nature à éliminer l'apartheid et à le remplacer par une société unie, non raciale et démocratique.

Ces appels et plaidoyers persistants de la communauté internationale se sont heurtés à des manoeuvres perfides de la part de l'Afrique du Sud allant de tactiques dilatoires trompeuses sous forme de prétendues réformes à un défi ouvert. Entre-temps, les pertes en vies humaines et les destructions matérielles perpétrées par le régime raciste minoritaire ont maintenant atteint des proportions génocides. Le Kenya, par conséquent, s'est énergiquement associé à l'appel lancé par le Groupe des Etats africains aux Nations Unies devant ce conseil, pour qu'il se montre à la hauteur des obligations que lui impose la Charte et prenne des mesures efficaces susceptibles de prévenir et d'éliminer la menace à la paix et à la sécurité internationales que représentent la politique et les pratiques du régime raciste.

Le Conseil de sécurité, une fois encore, a entendu le représentant du régime porter l'insulte à son comble, mardi dernier, 17 février, lorsqu'il a répété avec arrogance le refrain désormais familier de son régime sur les prétendues dispenses constitutionnelles. Il a même eu le front de contester la compétence du Conseil pour traiter de la grave situation qui découle du fléau de l'apartheid. Cette piètre tentative de diversion pour mettre en doute la juridiction et l'autorité du Conseil en la matière doit être rejetée avec tout le mépris qu'elle mérite.

Le Conseil de sécurité a examiné et adopté de nombreuses résolutions sur l'Afrique du Sud. A ces occasions, le régime raciste et ses alliés ont préconisé la modération, en affirmant que des pressions internationales empêcheraient plutôt qu'elles n'encourageraient la réalisation de progrès vers des changements pacifiques pour faire évoluer l'Afrique du Sud vers un système uni, non racial et démocratique. En conséquence, toutes les mesures prises par le Conseil jusqu'à ce jour ont été limitées à un strict minimum de mesures volontaires contre le régime raciste.

Malheureusement, non seulement les attentes de la communauté internationale ont été amèrement déçues, mais les aspirations et les espoirs de la vaste majorité des Sud-Africains ont été cruellement anéantis. Au lieu d'assister au progrès vers

M. Kiilu (Kenya)

la démocratie et le respect de la dignité humaine, le monde continue d'être le témoin d'un abus des droits de l'homme d'une ampleur sans précédent. En outre, les manifestations dangereuses et cruelles de l'apartheid se sont fait sentir non seulement à l'intérieur de l'Afrique du Sud et de la Namibie, que le régime continue d'occuper illégalement, mais également dans les Etats africains noirs voisins, auxquels n'ont pas été épargnées les conséquences multiformes et dévastatrices du fléau qu'est l'apartheid.

M. Kiilu (Kenya)

Selon les renseignements les plus récents que nous avons recueillis, depuis le musellement de la presse sur ce pays meurtri, 13 500 personnes ont été placées en détention, y compris 281 enfants dont trois ont moins de 12 ans, 18 moins de 13 ans et 91 moins de 14 ans. Depuis la proclamation de l'état d'urgence, plus de 2 000 personnes ont été tuées par le régime raciste et ses agents. En même temps, le régime de Pretoria a poursuivi ses attaques armées illégales et ses violations de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ses voisins, qui ont en rainé d'intolérables pertes en vies humaines et des dommages matériels considérables.

Le Conseil ne peut, ne doit pas rester indifférent devant des pertes en vies humaines innocentes d'une ampleur effroyable, causées impunément au nom d'une prétendue démocratie. Par sa propre conduite, le régime raciste abandonne toute prétention à la bonne foi. En outre, le régime semble opérer en se fondant sur des hypothèses manifestement fallacieuses, lorsqu'il prétend, par exemple, que la communauté internationale doit lui accorder plus de temps, faire preuve d'une plus grande compréhension, pour qu'il puisse effectuer des changements. Cela lui avait été accordé, mais il l'a gaspillé, continuant d'agir en partant de l'hypothèse fondamentalement et indubitablement fausse que l'apartheid peut être réformé. C'est ainsi qu'il a décidé de procéder à des "réformes" superficielles, dont l'objectif est de rendre l'apartheid plus acceptable aux yeux de la communauté internationale, tout en en renforçant le système pernicieux à l'intérieur de l'Afrique du Sud et de la Namibie.

Le Kenya, comme le reste des Etats africains et de nombreux autres Etats, aurait de loin préféré voir le Conseil imposer contre le régime raciste les sanctions globales et obligatoires prévues au Chapitre VII de la Charte, comme nous l'avons demandé à maintes reprises dans le passé. Pourtant, étant donné les circonstances actuelles, le Kenya pourrait accepter des sanctions sélectives obligatoires semblables à celles approuvées l'an dernier par le Congrès américain. La Communauté économique européenne et d'autres pays ont également appuyé des mesures sélectives obligatoires. Toutes ces mesures sont conformes à celles qui ont déjà été approuvées par les conférences au sommet de l'Organisation de l'unité africaine et du Mouvement des non-alignés. Nous estimons que c'est là le moins que le Conseil puisse faire pour le peuple opprimé et éprouvé de l'Afrique du Sud. Ce serait un pas dans la bonne direction et un message envoyé en temps opportun à l'Afrique du Sud en cette période cruciale.

M. Kiilu (Kenya)

Nous avons maintes et maintes fois entendu le régime raciste et ses alliés affirmer, dans leur intérêt, que les sanctions obligatoires seraient préjudiciables aux populations noires de l'Afrique du Sud et des Etats voisins. Les Etats de première ligne et la majorité de la population noire d'Afrique du Sud ont rejeté catégoriquement ces affirmations. Ils ont clairement demandé à la communauté internationale de procéder à l'imposition de sanctions globales et obligatoires; ils sont prêts à en souffrir les conséquences pour que puisse naître en Afrique du Sud une société juste et démocratique. Ma délégation ne peut par conséquent accepter l'affirmation selon laquelle la défense de l'ordre public peut justifier les atrocités commises par le régime raciste contre la population noire d'Afrique du Sud ou des Etats voisins.

En conséquence, ma délégation prie instamment et sérieusement le Conseil de décider que la situation en Afrique du Sud, l'occupation illégale continue de la Namibie par le régime, les attaques armées répétées et les actes de déstabilisation perpétrés contre les Etats indépendants constituent des actes d'agression et une violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ces Etats, actes qui constituent dans leur ensemble une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. Le Conseil doit donc adopter les mesures nécessaires conformément à la Charte pour contraindre le régime raciste à abandonner la politique odieuse d'apartheid, en tant que première mesure indispensable vers l'édification d'une Afrique du Sud unie, non raciale et démocratique.

La volonté du Kenya de soutenir les peuples d'Afrique du Sud est ferme et sans équivoque. Je ne puis faire mieux que de répéter les paroles prononcées par le président de mon pays, S. E. l'honorable Daniel Arap Moi, lorsqu'il a fait ses adieux à un représentant d'un des Etats indépendants noirs d'Afrique australe lors de son départ. Il a dit :

"Le Kenya suit de près les manoeuvres du régime de l'Afrique du Sud raciste destinées à déstabiliser les Etats de la région. Le Kenya est donc pleinement conscient des difficultés que ces pays, tels que le Botswana et autres pays voisins, connaissent du fait du système d'apartheid de Pretoria." Le Président a poursuivi en promettant l'appui total et constant du Kenya à la lutte menée pour démanteler l'apartheid.

De même, le Kenya s'engage totalement à appuyer les mouvements de libération en Afrique australe jusqu'à ce que la Namibie parvienne à l'indépendance et qu'une société unie et non raciale existe en Afrique australe.

M. Kiilu (Kenya)

Nous prions instamment le Conseil de jouer le rôle qui lui revient pour que se concrétisent les aspirations et espoirs des peuples d'Afrique australe, sans plus de souffrances et de pertes en vies humaines.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Kenya pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. ADOUKI (Congo) : Monsieur le Président, ayant à l'esprit, à la fois, les relations étroites et cordiales qu'entretiennent nos deux pays, le Congo et la Zambie, la profonde amitié, l'admiration et le respect réciproques tissés par nos deux chefs d'Etat, j'aimerais saisir cette occasion pour me féliciter de vous voir présider le Conseil de sécurité durant ce mois de février. Nous vous assurons, ma délégation et moi, Monsieur le Président, de toute notre coopération.

Je ne saurais manquer d'exprimer dans le même temps notre reconnaissance à votre prédécesseur, l'Ambassadeur et ami Andres Aguilar, du Venezuela, pour ses qualités personnelles et son expérience, qui lui ont permis de diriger remarquablement les travaux du Conseil le mois dernier.

La situation, au demeurant fortement dégradée, en Afrique du Sud, interpelle une fois encore le Conseil de sécurité dans l'exercice normal de ses responsabilités d'organe éminent du système de sécurité collective institué par la Charte des Nations Unies.

La délégation du Congo partage volontiers et pleinement les graves préoccupations exprimées dans l'une ou l'autre analyse limpide et politiquement forte quant à la réfutation ferme des affirmations du porte-parole de Pretoria, notamment celles relatives à l'exercice de la démocratie en Afrique du Sud, à l'élimination des mesures discriminatoires raciales, enfin, à la "majorité modérée ... composée de Noirs, de Blancs, d'Asiatiques et de personnes de couleur" (S/PV.2732, p. 22) déjà parvenue au pouvoir.



M. Adouki (Congo)

Nous ne reviendrons donc pas sur les derniers développements de l'hystérie du Gouvernement sud-africain dans ses actes continus de génocide à l'intérieur et la pratique, à l'extérieur, du terrorisme d'Etat, de la déstabilisation, de l'agression contre les Etats voisins et indépendants.

De même, d'autres orateurs avant nous - et nous les appuyons - ont, avec sérénité, balayé le pseudo-argument de Pretoria - abondamment servi, à dessein, à l'Occident allié et partenaire pour sauver l'apartheid voguant désormais, tel un navire fantôme qui prend beaucoup d'eau - selon lequel les pays voisins de l'Afrique du Sud seront les plus touchés par des mesures punitives de la part des Nations Unies.

Il suffit d'avoir quelque lucidité pour comprendre que de telles basses manoeuvres réussiront certainement à accorder quelque répit à Pretoria, mais qu'à terme les Noirs sud-africains triompheront de l'apartheid.

Permettez-moi d'observer qu'il est constant, ces dernières années, que la communauté internationale, dans toutes les instances appelées à en débattre, condamne énergiquement l'apartheid sud-africain comme elle condamne le régime colonial artificiellement maintenu en Namibie ou les agressions répétées du gouvernement Botha contre les Etats voisins indépendants.

La mobilisation de l'opinion internationale à cet égard demeure un facteur déterminant. C'est ici le lieu, d'ailleurs, de rendre hommage aux efforts et aux travaux importants du Comité spécial contre l'apartheid et à l'action conduite dans cette sous-région australe de l'Afrique par le Secrétaire général des Nations Unies, M. Javier Pérez de Cuéllar.

A beaucoup d'égards, constatons avec satisfaction qu'il y a progrès, un progrès incontestable vers le succès de l'esprit de lutte et de libération qui fait frissonner, aujourd'hui comme hier, dans ses chaînes, la majorité du peuple combattant en Afrique du Sud. Dans ce contexte, l'Afrique elle-même continue d'améliorer son organisation et sa riposte contre l'apartheid.

La récente initiative de l'OUA, aujourd'hui approuvée par le huitième Sommet du Mouvement des pays non alignés, qui crée un Fonds AFRICA, est porteuse de grands espoirs. L'Europe, individuellement ou collectivement, on le sait, est engagée dans un processus qui mérite respect mais dont le rythme et le contenu gagneraient à se renforcer.

M. Adouki (Congo)

D'un point de vue moral la décision prise en octobre dernier en faveur des sanctions contre Pretoria par le Congrès des Etats-Unis - témoins très bien renseignés - manifeste avec éclat la confiance nouvelle et étendue dans la victoire inéluctable des Noirs contre l'apartheid. Car un peuple si avisé, quelques puissent être par ailleurs certaines sympathies officielles, ne prête pas à fonds perdus d'aussi gigantesques ressources à des gens qu'il croirait condamnés.

On a d'ailleurs noté très tôt quelques gestes fort timides mais inscrits dans la bonne direction s'agissant de la visite à Washington du Président de l'ANC, Olivier Tambo. Le chef, dit terroriste, M. Tambo, est devenu interlocuteur, ce dont nous nous félicitons. Il serait encore plus décisif, pour tous, d'accorder les condamnations affichées de l'apartheid avec toutes les capacités d'interventions croissantes dont disposent les gouvernements des Etats Membres.

Aussi les sanctions globales et obligatoires en vertu du Chapitre VII de la Charte constituent-elles la seule réponse vraie au régime d'apartheid. Ces sanctions ont notre faveur parce que nous y croyons, et aussi par respect des engagements solennels pris au sein de l'OUA et du Mouvement des Non-Alignés où nous siégeons.

Cependant, les sanctions n'étant qu'un des moyens de pression et d'action contre l'apartheid, mon pays n'éprouverait aucune difficulté à souscrire à des sanctions semblables à celles adoptées par le Congrès américain.

Mais le Conseil de sécurité est-il prêt à s'engager dans cette voie?

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Congo des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. LAUTENSCHLAGER (République fédérale d'Allemagne) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter sincèrement de votre accession aux hautes fonctions de Président du Conseil de sécurité pour le mois de février. Nul doute que les délibérations du Conseil de sécurité bénéficieront de votre vaste expérience et de votre habileté diplomatique. De même, j'aimerais dire toute la reconnaissance de ma délégation au Représentant permanent du Venezuela, l'Ambassadeur Aguilar, qui a si judicieusement guidé les travaux du Conseil de sécurité pendant le mois de janvier.

La situation déplorable en Afrique du Sud, telle que nous la connaissons tous, ne s'est pas améliorée. Ses causes n'ont pas été éliminées et il ne semble pas y avoir de mesures prometteuses en vue vers des solutions significatives. L'état

M. Lautenschlager (RFA)

d'urgence est toujours en vigueur. La répression et les représailles caractérisent le climat de politique intérieure. Ceux chargés de responsabilités politiques en Afrique du Sud n'ont pas encore admis que l'apartheid et la discrimination raciale détruiront les bases mêmes du gouvernement et de la société. Ils sont aveugles au fait que cette politique les conduira vers une catastrophe politique et humaine.

M. Lautenschlager (RFA)

L'injustice de l'apartheid en Afrique du Sud engendre quotidiennement de nouvelles injustices et a pour résultat des persécutions et une répression accrues. Le nombre croissant de détenus politiques, dont certains ont même des enfants, et l'interdiction de vastes secteurs de l'opposition extra-parlementaire sont les caractéristiques les plus manifestes de cette loi d'urgence. Ceux qui en Afrique du Sud censurent la presse et interdisent la liberté d'expression en prétendant vouloir ainsi garantir l'ordre, doivent savoir que le monde entier ne peut qu'interpréter ces mesures comme un silence de mort imposé à tous par un régime totalitaire.

A sa déclaration d'ouverture devant le parlement, le 30 janvier 1987, le Président Botha a annoncé la tenue de nouvelles élections en mai. Dans cette déclaration et au cours du débat parlementaire subséquent, aucune modification fondamentale de la façon de penser, aucun rejet de l'apartheid. Pourtant, nous conservons l'espoir que le gouvernement qui sera élu se rendra enfin compte que l'Afrique du Sud est au carrefour de son histoire. Elle doit maintenant faire un choix entre la discrimination raciale, la force et les effusions de sang et la réalisation des droits de l'homme pour tous les citoyens. Autrement dit, les Noirs et les Blancs ne pourront vivre ensemble, en paix, dans leur propre pays que s'ils jouissent de droits égaux. Les événements qui se déroulent présentement en Afrique du Sud sont la marque d'un processus historique. A long terme, l'évolution que le Gouvernement sud-africain essaie d'endiguer ne peut être stoppée. En effet, l'Afrique du Sud est seule à pouvoir décider si elle veut ou non assurer son avenir et le sort de ses populations noire et blanche par un ordre politique, économique et social juste, également partagé, ou si elle veut détruire le gouvernement et la société une fois pour toutes en s'accrochant au régime odieux de l'apartheid.

En ce qui concerne l'Afrique du Sud et le système d'apartheid, le Gouvernement fédéral a une position qui reste inchangée. Nous sommes d'avis que ce système viole les droits de l'homme les plus élémentaires. Il ne peut pas être réformé. Il doit être aboli. La protection de la dignité humaine est le principal précepte de notre propre Constitution. Elle correspond à notre détermination de faire triompher les droits de l'homme dans le monde entier. En ce qui concerne l'apartheid et la discrimination raciale, nous ne pouvons donc que déclarer catégoriquement que tous ceux qui font de la discrimination à cause de la couleur

M. Lautenschlager (RFA)

de la peau et qui privent des êtres humains de tous les droits de participation au processus démocratique, tous ceux qui, par la force ou la répression, étouffent la liberté d'opinion, tous ceux qui jettent en prison les dirigeants syndicaux et religieux, tous ceux qui persécutent les représentants de la majorité et qui les poussent dans la clandestinité au lieu de négocier avec eux pour ramener la paix et la pacification en Afrique du Sud, tout gouvernement qui adopte une telle politique, se mettent au ban de la famille des nations libres parce qu'il foule aux pieds les éléments les plus fondamentaux du monde libre. Ceux qui, en Afrique du Sud, continuent de s'accrocher à l'apartheid ne doivent pas se faire d'illusions. En ce qui nous concerne, la discrimination raciale sous toutes ses formes n'est jamais acceptable. Nous sommes indéfectiblement aux côtés de ceux qui sont privés des droits de l'homme les plus élémentaires en Afrique du Sud.

Nous continuons de préconiser les changements pacifiques en Afrique du Sud. Avec nos partenaires et avec la majorité écrasante des Etats Membres des Nations Unies, nous demandons instamment à l'Afrique du Sud de mettre fin à l'état d'urgence, de remettre en liberté Nelson Mandela et les autres détenus politiques, de lever l'interdiction dont l'ANC est frappé, ainsi que les autres partis d'opposition qui ont été interdits, et d'entamer un dialogue national entre les Blancs et les Noirs pour aboutir à un règlement pacifique de tous les problèmes. Nous espérons que l'Afrique du Sud retrouvera la paix intérieure. Nous souhaitons que l'Afrique du Sud ne mette pas en danger la paix extérieure de la région de l'Afrique australe.

Au cours de cette dernière année, nous avons tenu de profondes discussions sur l'utilité et la nécessité de sanctions économiques. Aujourd'hui, cette question figure à nouveau à notre ordre du jour. Tout d'abord, permettez-moi de faire cette remarque. Ceux qui réclament de telles mesures en toute sincérité parce qu'ils considèrent que ces mesures sont le dernier recours pour obtenir des changements pacifiques en Afrique du Sud méritent d'être respectés pour leurs idées et les arguments qu'ils invoquent doivent être examinés. Nous avons également suivi le débat de ces derniers jours au Conseil de sécurité avec beaucoup d'intérêt. Nous sommes entièrement d'accord avec tous les membres de la communauté internationale sur l'objectif de l'élimination immédiate de l'apartheid. Quant à la façon dont cet objectif peut être réalisé, il existe des différences d'opinion.

M. Lautenschlager (RFA)

Comme d'autres, nous sommes sceptiques à l'égard de sanctions économiques contre l'Afrique du Sud, car il est difficile d'imaginer que des pressions économiques accrues réussiront à modifier radicalement la mentalité rigide de l'apartheid et que, par ce moyen, nous pourrions encourager un changement pacifique qui permette d'abolir le système d'apartheid. Les gouvernements des douze Etats membres de la Communauté européenne ont, eux-aussi de façon répétée et intensive, étudié la question de savoir quel serait le moyen le meilleur et le plus prometteur de mettre rapidement fin au système d'apartheid.

En juin 1986, les chefs d'Etat ou de gouvernement de la communauté européenne ont décidé que des mesures positives devraient continuer d'être le principal moyen utilisé par la politique européenne commune. Cela implique une aide concrète aux victimes de l'apartheid et la solidarité avec le peuple d'Afrique du Sud qui, à cause de la couleur de sa peau, fait l'objet de discrimination dans ses occupations, son travail, dans sa formation ou dans d'autres domaines. A la réunion de juin, les chefs d'Etat ou de gouvernement européens ont également dit clairement qu'ils n'excluraient plus la possibilité de pressions économiques contre Pretoria s'il n'y avait pas de progrès rapides dans le démantèlement de l'apartheid. Le Gouvernement sud-africain doit être conscient du fait que notre patience n'est pas sans limite.

Le 16 septembre 1986, les ministres des affaires étrangères des Douze ont traduit dans la réalité les objectifs politiques qui avaient été formulés par les chefs d'Etat ou de gouvernement. Ils ont imposé une interdiction sur l'importation de fer et d'acier, ainsi que sur celle des pièces d'or; ils ont aussi décrété une interdiction sur les nouveaux investissements. Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne s'est associé à ces mesures en dépit du scepticisme qui l'habite encore. Avec ses partenaires, le Gouvernement fédéral a l'intention de faire passer un message sans équivoque au Gouvernement sud-africain.

Il faut que nous prenions au sérieux les menaces proférées par le Gouvernement sud-africain à l'effet qu'il imposera des contre-sanctions aux Etats de l'Afrique australe. Etant donné les conditions actuelles sur les plan économique et géographique et sur celui des transports, de telles contre-mesures pourraient avoir de très graves conséquences. Ces dernières années, nous avons beaucoup fait pour venir en aide aux Etats éprouvés d'Afrique australe dans leurs difficultés

M. Lautenschlager (RFA)

économiques. Depuis un certain temps déjà, l'Afrique - en particulier l'Afrique australe - a été une des régions auxquelles nous avons consacré les ressources de notre coopération économique. Pour une large part, ces ressources servent à renforcer l'infrastructure des pays africains et surtout des pays membres de la Southern African Development Co-ordination Conference (SADCC). Dans le futur, nous allons essayer de fournir une aide efficace au mieux de nos capacités. Il reste cependant à savoir si nous tous - collectivement ou individuellement - serons en mesure d'éviter que la situation économique actuelle déjà précaire ne se détériore davantage. C'est pour cela que nous lançons un appel au Gouvernement sud-africain pour qu'il respecte le droit international et abandonne sa politique destructrice et déstabilisatrice à l'égard des Etats voisins.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de souligner encore une fois que nous souhaitons la fin rapide de l'apartheid. Dans ce contexte, le peuple opprimé d'Afrique du Sud a le droit de compter sur notre solidarité. Toutefois, notre politique est de ne pas recourir à des moyens qui risqueraient de détruire les bases vitales de la population sud-africaine et de mettre en danger l'économie de toute la région. Le Gouvernement sud-africain ne doit pas cependant arriver à des conclusions erronées du fait que, pour cette raison, nous ne pouvons donner notre accord à des mesures dépassant celles que la communauté européenne a déjà adoptées. Avec nos partenaires, nous allons être résolument fidèles à nos convictions et nous ne tolérerons jamais l'injustice qu'est l'apartheid. Nous travaillerons de toutes nos forces pour que les droits de l'homme deviennent une réalité en Afrique du Sud.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République fédérale d'Allemagne des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. GARVALOV (Bulgarie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février. La délégation bulgare est convaincue que sous votre direction compétente et avisée le Conseil s'acquittera de ses responsabilités de manière exemplaire. Nous sommes très heureux de voir un fils éminent de l'Afrique, un digne représentant de la Zambie - avec laquelle mon pays, la Bulgarie, entretient les meilleures relations - présider le débat que le Conseil consacre à cette importante question.

Qu'il me soit permis également d'exprimer notre profonde gratitude à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Aguilar, Représentant permanent du Venezuela, qui a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier avec un talent et une sagesse remarquables que nous avons appréciés.

Je voudrais aussi féliciter les nouveaux membres du Conseil de sécurité - l'Argentine, la République fédérale d'Allemagne, le Japon, l'Italie et la Zambie - et leur souhaiter plein succès dans leurs travaux.

La question de l'Afrique du Sud figure une fois de plus à l'ordre du jour du Conseil. Cette question, qui a déjà été examinée à maintes reprises par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, est une fois de plus source de préoccupation. Et pourquoi? Parce que l'apartheid n'est pas seulement un anachronisme à notre époque; l'apartheid est un système d'oppression et de terrorisme institutionnalisés pratiqués par l'Afrique du Sud, dont les politiques et les pratiques internes s'appuient sur l'oppression et dont la politique étrangère repose sur l'agression et l'expansion territoriale.

Ces derniers mois, l'Afrique du Sud a accentué sa répression massive de la majorité de la population dans un effort désespéré pour écraser la résistance populaire qui s'intensifie et perpétuer la domination raciste. Rejetant un règlement juste, pacifique et négocié du conflit avec les représentants légitimes de la grande majorité de la population, le régime d'Afrique du Sud recourt à la force et à la violence brutales pour étouffer la volonté de centaines de milliers de personnes engagées dans la lutte contre l'apartheid. Pas plus tard que le mois



M. Garvalov (Bulgarie)

dernier, nous avons appris qu'en un an et demi seulement les racistes de Pretoria ont arrêté plus de 30 000 personnes sans procès ni condamnation et tué plus de 2 500 civils innocents, y compris des femmes et des enfants.

L'état d'urgence décrété en juin 1986 et la terreur massive qu'il a entraînée sont un effort désespéré de la part de Pretoria, qui tente par tous les moyens de renforcer ses bases chancelantes. L'état d'urgence est un nouveau défi lancé à la communauté internationale. Une fois de plus, il a démasqué le vrai visage de l'apartheid. Il a souligné une fois de plus à quel point il est nécessaire et urgent d'éliminer une fois pour toutes le système d'apartheid.

L'Afrique du Sud poursuit sa politique d'agression et de déstabilisation contre les Etats africains indépendants voisins sous le prétexte qu'ils offrent un refuge aux mouvements de libération nationale sud-africains. Ces derniers sont pourtant reconnus par l'Organisation de l'unité africaine, le Mouvement des pays non alignés et les Nations Unies en tant que représentants légitimes du peuple d'Afrique du Sud.

Les politiques et les actes du régime raciste représentent un danger évident pour la région d'Afrique australe et une rupture manifeste de la paix et de la sécurité internationales, dont les conséquences imprévisibles laissent présager des effusions de sang et des destructions humaines et matérielles.

Nous partageons les points de vue qui ont été exprimés au Conseil par divers orateurs et soulignés dans la Déclaration finale de la Conférence mondiale sur l'adoption de sanctions contre l'Afrique du Sud raciste, tenue à Paris l'année dernière, à savoir que le régime raciste d'Afrique du Sud représente une menace sérieuse pour la paix et la sécurité internationales en poursuivant une politique de répression et de brutalité internes sans cesse accrues pour perpétuer l'apartheid, en maintenant son occupation illégale de la Namibie et en se livrant à des actes d'agression, de déstabilisation et de terrorisme d'Etat contre les Etats africains indépendants voisins.

Le Conseil de sécurité, qui a maintes et maintes fois condamné les politiques et actes d'agression de l'Afrique du Sud, porte à cet égard une responsabilité particulière. La Conférence mondiale sur l'adoption de sanctions contre l'Afrique du Sud raciste a souligné la nécessité d'adopter un programme global d'action, dont l'élément essentiel serait l'imposition de sanctions globales obligatoires contre l'Afrique du Sud conformément du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

M. Garvalov (Bulgarie)

La majorité écrasante des Etats Membres ainsi que des parlements et des partis et mouvements politiques du monde entier réclament l'imposition de telles sanctions. La huitième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Harare en septembre dernier, a déclaré à ce propos :

"l'imposition de sanctions globales obligatoires à l'encontre de l'Afrique du Sud, conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, demeure la seule option pacifique susceptible de contraindre le régime raciste de Pretoria à abolir le système d'apartheid." (S/18392, p. 78)

Malheureusement, jusqu'à présent le Conseil de sécurité n'a pas été à même de prendre les mesures obligatoires voulues en raison de l'opposition de certains membres du Conseil.

Ce n'est un secret pour personne - en fait il est notoire - que le régime d'apartheid continue d'exister grâce à l'appui politique, économique, militaire et moral qu'il reçoit de certains Etats occidentaux et sociétés transnationales, lesquelles continuent de piller les ressources naturelles et humaines de l'Afrique du Sud et de la Namibie. L'expérience a prouvé sans aucun doute possible que la politique d'"engagement constructif" n'a nullement contribué à l'élimination du système d'apartheid. Même certains de ceux qui s'opposent à l'imposition de sanctions globales obligatoires contre le régime raciste de Pretoria sont parvenus à la même conclusion. C'est ainsi qu'on a pu lire dans le Christian Science Monitor du 12 février 1987 que le groupe désigné par le Gouvernement des Etats-Unis et chargé de recommander l'orientation future de la politique américaine vis-à-vis de l'Afrique du Sud a recommandé que les Etats-Unis poussent leurs alliés à s'associer à la prise de sanctions internationales de grande portée contre l'Afrique du Sud et est parvenu à la conclusion que la politique américaine d'"engagement constructif" avec Pretoria "n'avait pas atteint ses objectifs".

Il est intéressant de rappeler que les mesures internationales contre l'Afrique du Sud, qui ne se traduisent que par une censure morale sous forme d'appels et de recommandations, n'ont pas produit les résultats envisagés par la communauté internationale. Les sanctions économiques limitées contre Pretoria décrétées par certains pays ont également échoué. Cela est dû évidemment au fait que le caractère limité des sanctions économiques et culturelles a en fait laissé la porte ouverte aux courants de coopération et de collaboration économiques efficaces entre les sociétés transnationales et le régime raciste, ce qui, en dernière analyse, aide à maintenir et à perpétuer l'apartheid.

M. Garvalov (Bulgarie)

Compte tenu de ces faits, on ne saurait s'étonner de la profonde conviction de la communauté internationale, exprimée à l'alinéa 8 du préambule de la résolution 41/35 B, à savoir que l'imposition de sanctions obligatoires globales, en application du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, est le moyen pacifique le plus efficace et approprié dont elle dispose pour aider le peuple opprimé d'Afrique du Sud dans sa lutte légitime.

Certains, tout en entretenant les liens politiques et économiques les plus étroits avec l'Afrique du Sud et tout en en profitant, proclament que l'adoption de sanctions obligatoires globales nuirait à la population autochtone d'Afrique du Sud. Cette "préoccupation" du bien-être de la population d'Afrique du Sud et des Etats de première ligne va à l'encontre des conclusions et décisions adoptées en 1986 par l'Organisation de l'unité africaine.

Quant à la position de la population autochtone d'Afrique du Sud sur la portée des sanctions, elle a été clairement exprimée par le représentant de l'African National Congress of South Africa (ANC) lors de la récente réunion du Comité spécial contre l'apartheid tenue le 8 janvier dernier. Dans sa déclaration, la représentante de l'ANC a déclaré que des sanctions limitées ne feraient que faciliter les plans du régime raciste visant à éluder les sanctions et à imposer les siennes aux pays voisins.

Le débat actuel au Conseil a également montré que l'imposition de sanctions obligatoires globales en application du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies aidera sans aucun doute les efforts communs déployés pour démanteler le système d'apartheid.

Si l'on considère la lutte de la communauté internationale contre la politique d'apartheid, on constate que des situations semblables se sont produites dans un passé récent. La similitude qui existe entre la situation actuelle en Afrique du Sud et celle qui existait il y a plus de dix ans dans l'ancienne Rhodésie du Sud nous vient immédiatement à l'esprit.

Les événements en Afrique du Sud montrent qu'il ne suffit plus aujourd'hui de condamner l'apartheid et ses politiques d'agression, mais que le moment est venu de mener une action concrète et indépendante pour isoler le régime raciste et éliminer de la face de la terre l'odieux phénomène de l'apartheid, qualifié à juste titre de crime contre l'humanité par les Nations Unies et la communauté internationale.

M. Garvalov (Bulgarie)

A cet égard, qu'il me soit permis de dire que le Gouvernement de la République populaire de Bulgarie est fermement convaincu que tout palliatif dans ce domaine ne ferait que servir les intérêts de l'Afrique du Sud et de ceux qui l'appuient. Des demi-mesures ne feraient que retarder l'élimination de ce crime contre la paix et la sécurité de l'humanité.

Au Conseil, c'est conformément à ces principes que la délégation bulgare insiste pour obtenir l'isolement complet du régime d'apartheid et l'application de sanctions obligatoires globales contre l'Afrique du Sud.

Néanmoins, consciente qu'en ce moment particulier, le projet de résolution dont le Conseil est saisi est précisément ce que les Etats africains et les Etats non alignés estiment nécessaire, la délégation bulgare appuiera ce texte.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Bulgarie des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. DELPECH (Argentine) (interprétation de l'espagnol) : Qu'il me soit permis tout d'abord, M. l'Ambassadeur Zuze, de vous dire combien ma délégation est heureuse de voir un représentant de la Zambie, et vous en particulier, présider les travaux du Conseil. Nous sommes certains que grâce à votre connaissance des questions dont nous sommes saisis et aux qualités dont vous avez déjà fait preuve nos travaux seront couronnés de succès.

Je félicite également le représentant du Venezuela, l'Ambassadeur Aguilar, pour sa présidence au mois de janvier, au cours de laquelle il a fait profiter le Conseil de son expérience et de ses qualités de diplomate.

Je remercie par ailleurs la délégation bulgare pour les aimables paroles de bienvenue qu'elle a adressées à mon gouvernement pour l'élection de l'Argentine au Conseil.

La communauté internationale rejette catégoriquement l'apartheid. Cette attitude catégorique a été clairement exprimée dans de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. L'Afrique du Sud, néanmoins, est restée sourde à ces appels. La presse internationale nous informe quotidiennement de la persécution violente et systématique dont sont victimes les dirigeants et les sympathisants nationalistes sud-africains et, d'une façon générale, toute la population non blanche d'Afrique du Sud, ce qui engendre une résistance active et légitime de la part du peuple opprimé de ce pays.

M. Delpéch (Argentine)

En fait, le régime de Pretoria, loin de reconnaître l'obligation qui lui incombe de mettre fin immédiatement à sa politique odieuse et totalement inadmissible de discrimination raciale, a choisi d'adopter des mesures visant à perpétuer l'apartheid.

La politique de l'apartheid, outre les graves conséquences qu'elle entraîne en Afrique du Sud même, trouble gravement la paix et la sécurité en Afrique australe, comme l'a reconnu unanimement le Conseil de sécurité dans sa résolution 473 (1980) - pour ne citer qu'un exemple. C'est cette même politique qui est à l'origine des agressions périodiques auxquelles se livre le régime de Pretoria contre les pays voisins et qui alimente le refus constant du Gouvernement sud-africain de mettre fin à son occupation illégale de la Namibie et de passer, immédiatement et inconditionnellement, à l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, qui contient un plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie.

Mon pays a, à maintes reprises, condamné énergiquement l'apartheid comme crime contre l'humanité, et il a catégoriquement manifesté sa solidarité avec les victimes de ce régime. Conscient, néanmoins, qu'il ne suffisait pas de faire des déclarations, mon gouvernement a adopté d'importantes mesures concrètes : il a rompu ses relations diplomatiques avec le Gouvernement sud-africain. Cette mesure montre clairement que le Gouvernement argentin est fermement décidé à faire tout son possible pour mettre immédiatement un terme à la discrimination raciale en Afrique du Sud et à ne laisser aucun doute à ce sujet au gouvernement de Pretoria. Voilà pourquoi nous avons mis en oeuvre et respecté scrupuleusement les mesures adoptées par le Conseil contre l'Afrique du Sud, notamment l'embargo sur les armes.

Pour compléter cette position, le Gouvernement argentin a adopté récemment d'autres mesures, il a notamment ratifié la Convention internationale sur la répression et le châtement du crime d'apartheid. En outre, nous sommes membres du Comité du Fonds d'action pour la résistance à l'invasion, au colonialisme et à l'apartheid, qui a été créé à la huitième réunion au sommet du Mouvement des pays non alignés tenu à Harare l'an dernier.

Nous savons que nous ne sommes pas seuls à déployer des efforts. Nous avons noté avec satisfaction qu'en 1986 plusieurs gouvernements, y compris certains qui sont en mesure d'influencer Pretoria, ont adopté des mesures efficaces pour augmenter les pressions exercées sur le Gouvernement sud-africain et l'amener à procéder aux changements de politique que nous recherchons tous.

M. Delpéch (Argentine)

Malheureusement, ces pressions n'ont pas eu le succès escompté. Nous sommes convaincus que tant que l'apartheid n'aura pas été complètement et définitivement éliminé il demeurera urgent pour le Conseil de se réunir afin d'examiner la situation en Afrique du Sud. L'Argentine est convaincue que le Conseil a déjà clairement indiqué au Gouvernement sud-africain la voie dans laquelle il doit s'engager. Etant donné le refus intransigeant de ce gouvernement de respecter les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, il ne reste plus à la communauté internationale qu'à obliger le régime de Pretoria à le faire, et la façon d'y parvenir c'est d'élargir les sanctions obligatoires prévues dans la résolution 418 (1977).

M. Delpéch (Argentine)

A ce propos, je tiens à rappeler que l'Argentine appuie fermement les mesures adoptées à la huitième Conférence au sommet du Mouvement des pays non alignés visant l'application de sanctions obligatoires contre le Gouvernement de l'Afrique du Sud. Nous sommes convaincus que c'est là le moyen le plus approprié, le plus efficace et le plus pacifique pour obtenir l'abandon de la politique d'apartheid par le Gouvernement sud-africain.

Le projet de résolution dont le Conseil est saisi aujourd'hui énonce une liste de sanctions concrètes et importantes. Nous ne pensons pas que cette liste soit exhaustive, mais sachant que différents intérêts sont en jeu, nous considérons qu'elles constituent un compromis acceptable. C'est pourquoi nous nous sommes portés coauteurs du projet de résolution S/18705, et nous demandons instamment aux autres membres du Conseil de sécurité de voter pour ce texte.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Argentine des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. BELONOGOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : Monsieur le Président, la délégation soviétique tient à exprimer sa profonde satisfaction de voir que, à l'occasion de l'examen d'une question aussi importante pour l'ensemble de la communauté internationale et, avant tout, pour les pays africains - la question de l'élimination du système d'apartheid dans l'Afrique du Sud raciste - le poste de président du Conseil de sécurité est occupé par vous, l'un des diplomates les plus expérimentés de la Zambie, pays qui se trouve au premier plan de la lutte pour l'élimination du colonialisme et du racisme en Afrique australe et dans d'autres régions du monde.

Nous voudrions également remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur Aguilar, représentant du Venezuela, qui a fait preuve de compétence dans la direction fructueuse des travaux du Conseil le mois dernier.

Le Conseil de sécurité est réuni une fois de plus à la demande du Groupe des Etats africains auprès de l'Organisation des Nations Unies afin d'examiner la question de l'aggravation de la situation en Afrique du Sud. Le Conseil de sécurité est saisi d'un projet de résolution dont l'élément principal a trait à la décision d'imposer des sanctions obligatoires au régime raciste de l'Afrique du Sud. Cette exigence d'application de sanctions obligatoires est motivée surtout

M. Belonogov (URSS)

par l'évolution inquiétante des événements à l'intérieur de l'Afrique du Sud même. Se heurtant à la lutte menée avec de plus en plus d'acharnement par la majorité noire de la population contre le système d'apartheid, les racistes de Pretoria ont déclenché un terrorisme d'une grande ampleur et une répression sanglante et ont imposé de nouveau l'état d'urgence, transformant ainsi le pays en un énorme camp de concentration.

Cette exigence de sanctions est également liée au fait que le régime raciste continue, en violation des décisions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, de perpétrer et même d'intensifier ses actes d'agression et de terrorisme d'Etat contre les Etats africains souverains voisins de l'Angola, de la Zambie, du Zimbabwe, du Mozambique, du Botswana et du Lesotho.

Enfin, faisant grossièrement fi des décisions des Nations Unies, Pretoria continue d'imposer sa domination à la Namibie occupée.

La force brutale exercée par le régime raciste, sa politique intérieure de répression antipopulaire et sa politique d'agression et de terrorisme d'Etat contre les Etats indépendants voisins a incité depuis longtemps la communauté internationale à exiger, en tant que contre-mesure, la pleine application des normes du droit international ainsi qu'une action collective obligatoire fondée sur ces normes. L'expérience nous enseigne que tous les prétextes et tous les subterfuges utilisés par le régime raciste et par certains Etats occidentaux ne peuvent produire de résultats. Au contraire, de telles mesures assurent le régime de son impunité, encourageant ainsi les racistes à perpétrer de nouveaux actes arbitraires de violence contre la population noire du pays et de nouveaux actes d'agression contre les Etats voisins.

Comme l'a déclaré M. Chevardnadze, Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, lors du débat général à la quarante et unième session de l'Assemblée générale :

"Chaque conflit régional est une rude épreuve pour l'Organisation des Nations Unies. Cela est d'autant plus vrai pour les territoires où l'emblème des Nations Unies est le symbole d'une responsabilité particulière. Malheureusement, il se trouve trop souvent occulté par l'ombre d'espoirs frustrés.

Il est grand temps de mettre à profit tous les pouvoirs de notre organisation, d'user de tous ses droits." (A/41/PV.6, p. 56)

Ces propos s'appliquent pleinement à la situation en Afrique australe.



M. Belonogov (URSS)

Nul n'ignore que la raison fondamentale du conflit en Afrique australe procède de la politique et de la pratique de l'apartheid poursuivies par Pretoria. Si le régime raciste minoritaire blanc n'existait pas, la population des pays de cette région - noire, blanche ou métisse - serait depuis longtemps parvenue à un accord et connaîtrait la paix. Le problème ne trouve pas son origine dans les différences raciales, mais bien dans la politique et la pratique cruelles de l'apartheid poursuivies par le régime de Pretoria. Nous, en Union soviétique, condamnons résolument la répression et la terreur exercées par le régime raciste contre la majorité non blanche de la population sud-africaine et contre son mouvement de libération nationale, dirigé depuis 75 ans par l'African National Congress, qui lutte résolument contre l'apartheid. Notre pays s'associe pleinement à la communauté internationale qui demande avec insistance que Pretoria lève immédiatement l'état d'urgence, mette un terme à la répression, libère immédiatement tous les prisonniers politiques, notamment le héros de la lutte contre l'apartheid, Nelson Mandela, et supprime l'interdiction des activités d'organisations politiques.

M. Belonogov (URSS)

Nous sommes fermement convaincus que le moment des débats sur le caractère des sanctions qu'il convient d'imposer au régime raciste est dépassé depuis longtemps. La réalité exige des actes immédiats. Cette urgence est dictée par les nouveaux actes d'agression de l'Afrique du Sud, par la déstabilisation des Etats indépendants voisins et par l'accroissement de la menace qui pèse sur la paix et la sécurité internationales.

Seules des sanctions obligatoires, seule la force d'une pression conjointe et résolue exercée par la communauté internationale pourront avoir un effet déterminant sur le régime de Pretoria. L'expérience nous enseigne que des sanctions limitées et facultatives, surtout si elles ne sont pas respectées par tout le monde, ne sont pas de nature à obliger le régime raciste à renoncer au système d'apartheid.

L'appareil de propagande de l'Afrique du Sud et de ceux qui, en Occident, la soutiennent, s'efforce de saper la décision mûrie depuis longtemps de l'adoption par le Conseil de sécurité de sanctions contre le régime de Pretoria, en vertu du Chapitre VII de la Charte. C'est dans ce but qu'on lance l'idée d'un prétendu mouvement positif en Afrique du Sud, ce qui est loin d'être vrai. C'est pour cela également que l'on évoque la possibilité de réformer le système d'apartheid et le fait que, grâce à la politique du prétendu "engagement constructif" et à un dialogue avec l'Afrique du Sud, il serait possible d'obtenir une transformation de l'apartheid par la seule bonne volonté. Nous sommes en droit de poser les questions suivantes aux auteurs et partisans d'une telle politique : quel succès ont-ils remporté? Où voient-ils une amélioration de la situation en Afrique australe? Quels sont les fruits véritables de la politique d'engagement constructif qu'ils pratiquent?

Pour nous, comme pour la très grande majorité des Etats Membres des Nations Unies, il est depuis longtemps évident que le résultat concret de cette politique est d'aider, objectivement, à perpétuer le système d'apartheid devenu anachronique. En outre, la politique d'engagement constructif de Washington à l'égard de Pretoria a entraîné l'aggravation de la déstabilisation de la situation en Afrique australe. Les milieux dirigeants de l'Afrique du Sud réalisent que le Conseil de sécurité, à notre profond regret, n'a pas été en mesure d'utiliser les pouvoirs et le mandat que lui confère la Charte. Pretoria utilise cette paralysie

M. Belonogov (URSS)

de la volonté du Conseil, tout comme il se sert de l'aide secrète ou officielle qui a permis à l'Afrique du Sud de détourner l'embargo des Nations Unies, pour recevoir des armements, et des crédits de l'Occident et d'avoir accès aux techniques les plus perfectionnées.

Bien entendu, on ne peut manquer de remarquer que l'opinion publique d'un certain nombre de pays occidentaux, ayant compris que ce ne sont pas des sermons qui changeront le loup sud-africain, revoit sa position à l'égard des sanctions contre le régime de Pretoria. Des mouvements se dessinent également en ce sens, ici, aux Etats-Unis d'Amérique, notamment au Congrès des Etats-Unis. En même temps, nous constatons tous que les milieux dirigeants de certains pays occidentaux continuent de mettre en avant la question des conséquences négatives possibles qu'entraîneraient des sanctions obligatoires pour la population de l'Afrique du Sud et des Etats africains voisins. Ils se prononcent contre les sanctions en arguant du fait qu'elles pourraient exercer une influence néfaste sur la situation matérielle de la population africaine noire. Ainsi, apparaît une situation qu'il est difficile de ne pas qualifier de paradoxale, à savoir que les pays africains exigent l'application de sanctions alors qu'on leur dit "nous sommes contre les sanctions parce que nous nous préoccupons justement de votre sort". Il est difficile de dire si en soulevant cette question on présume de la naïveté africaine ou l'on méprise entièrement la volonté des peuples africains? Personne ne cherche à nier que l'imposition de sanctions aurait une influence sur la population d'Afrique du Sud. Cela rend encore plus admirables la position courageuse de la population d'Afrique du Sud et sa disposition à consentir des sacrifices supplémentaires pour obtenir l'élimination rapide de l'odieux régime d'apartheid. L'abnégation des Etats de première ligne mérite également tout notre éloge puisqu'ils sont également prêts à consentir des sacrifices pour obtenir l'élimination finale de l'apartheid.

La communauté internationale exige avec insistance l'application par le Conseil de sécurité de sanctions obligatoires globales contre le régime d'apartheid de l'Afrique du Sud, conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. C'est ce qui a été exigé à la Conférence mondiale de Paris sur l'adoption de sanctions contre l'Afrique du Sud raciste, à la Conférence internationale de Vienne pour l'indépendance immédiate de la Namibie, à la huitième Conférence des chefs

M. Belonogov (URSS)

d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Harare, à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la Namibie et enfin, à la quarante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Les peuples du monde attendent du Conseil de sécurité des actes décisifs pour éliminer un dangereux foyer de tension internationale en Afrique australe et pour abolir le système de l'apartheid. Le Conseil de sécurité doit remplir le mandat que lui confère la Charte. Il doit imposer des sanctions contre l'Afrique du Sud raciste, conformément au Chapitre VII de la Charte.

Le Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique, M. Gorbatchev, dans un message portant la date du 9 janvier 1987, adressé au Secrétaire général des Nations Unies, M. Pérez de Cuéllar, a souligné à nouveau que l'Union soviétique :

"Estime qu'il faut appliquer au plus tôt les décisions de l'ONU sur l'octroi d'une indépendance véritable au peuple namibien et sur l'abolition du système raciste d'apartheid en Afrique du Sud. Nous sommes solidaires des 'Etats de première ligne' qui luttent contre les actes d'agression du régime de Pretoria et appuyons pleinement tous ceux qui exigent que le Conseil de sécurité fasse appliquer dans leur intégralité des sanctions contre l'Afrique du Sud." (A/42/80, p. 5)

M. Belonogov (URSS)

La délégation soviétique appuiera le projet de résolution présenté par les Etats non alignés, bien qu'il ne reflète pas pleinement l'exigence d'instances internationales de voir le Conseil de sécurité décider l'imposition de sanctions globales et obligatoires contre l'Afrique du Sud raciste, conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Nous voudrions exprimer l'espoir qu'à la question posée par le représentant du Congo à la fin de son intervention, à savoir, "Mais, le Conseil est-il prêt à s'engager dans cette voie?" (supra, p. 12), - en d'autres mots, le Conseil de sécurité répondra-t-il "oui" à la liste proposée des sanctions obligatoires? -, le Conseil donnera précisément cette réponse, et montrera, ce faisant, que les paroles prononcées par ses membres - et tous ceux qui ont pris la parole jusqu'ici ont résolument exigé l'élimination du régime d'apartheid - seront conformes aux actes.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la Mongolie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. NYAMDOO (Mongolie) (interprétation du russe) : Je voudrais tout d'abord remercier les membres du Conseil de donner la possibilité à la délégation mongole de prendre la parole sur cette question.

Je voudrais vous exprimer, Monsieur le Président, nos sincères félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil. Il est hautement symbolique que ces réunions du Conseil consacrées à l'examen de la situation en Afrique du Sud soit dirigées par un représentant de l'Afrique qui, en outre, représente un Etat de première ligne. Nous sommes convaincus que votre riche expérience personnelle et votre profonde connaissance du fond du problème - auquel vous portez un intérêt particulier en votre qualité de président du Conseil pour la Namibie - seront du plus grand intérêt pour la discussion de la question à l'examen.

Je voudrais également rendre hommage à votre prédécesseur, le Représentant permanent du Venezuela, l'Ambassadeur Andres Aguilar, pour la manière habile dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

M. Nyamdo (Mongolie)

L'Afrique australe est maintenant devenue l'une des régions de crise les plus dangereuses du monde. On reconnaît généralement que c'est l'obstination du régime d'Afrique du Sud à appliquer les politiques et pratiques inhumaines de l'apartheid qui est la cause première de cette situation. L'intensification par Pretoria de sa politique de terreur et de répression à l'intérieur du pays, la poursuite de l'occupation illégale de la Namibie et l'escalade des actes d'agression contre les Etats africains indépendants voisins aggravent de plus en plus la situation en Afrique australe et menacent gravement la paix et la sécurité non seulement dans cette région mais également dans le monde entier.

Confrontées à cette dangereuse situation, les Nations Unies - et plus particulièrement le Conseil de sécurité, à qui incombe la responsabilité toute particulière du maintien de la paix internationale - doivent adopter les mesures les plus strictes; et nous comprenons d'ailleurs que c'est précisément dans ce but que le Conseil de sécurité examine à nouveau cette question. L'heure des actes résolus et efficaces a sonné. C'est ce que nous demandent l'opinion publique mondiale et la majorité écrasante des Etats du monde dont les représentants se sont réunis l'an dernier à Paris lors de la Conférence mondiale sur les sanctions contre l'Afrique du Sud raciste. Tel est aussi l'objectif des nombreuses résolutions et décisions de cette organisation, particulièrement la résolution 41/35 B de l'Assemblée générale. Les appels à l'aide désespérés des victimes du régime sanguinaire d'apartheid toujours plus nombreuses nous obligent à prendre ces mesures résolues et efficaces. De plus, c'est ce qu'exige tout simplement notre conscience humaine.

Nous apprenons tous les jours de nouveaux actes de répression et d'atrocité cruels perpétrés par les autorités de l'Afrique du Sud contre la population autochtone du pays - actes d'agression et de subversion toujours plus fréquents contre les Etats voisins. Une fois de plus l'état d'urgence a été proclamé, ce qui permet au régime d'engendrer le chaos et la terreur. Les assassinats en masse, les tortures, les arrestations, la détention sans procès, les fusillades contre les manifestants et une censure sévère, tel est le tableau qu'offre l'Afrique du Sud aujourd'hui. Mais ce tableau ne serait pas complet si l'on ne parlait pas de l'opposition croissante de la population sud-africaine; sa lutte contre le système odieux et inhumain de l'apartheid s'intensifie. Cette lutte est dirigée sans interruption depuis déjà 75 ans par l'African National Congress d'Afrique du Sud, seul représentant légitime du peuple d'Afrique du Sud.

M. Nyamdo (Mongolie)

Le régime raciste, confronté à l'opposition croissante des masses populaires, recourt à des actes de terreur et de répression dans le pays pour maintenir au pouvoir la minorité blanche. Il espère pouvoir survivre comme il a survécu dans le passé grâce à l'appui et à l'aide de certains Etats occidentaux. C'est précisément leur coopération avec le régime raciste d'Afrique du Sud dans les domaines politique, économique, financier, militaire, nucléaire et autres qui lui a permis non seulement de survivre mais aussi de défier avec arrogance la communauté internationale et d'agir au mépris le plus total de l'opinion publique mondiale.

M. Nyamdo (Mongolie)

Sous la pression de l'opinion publique mondiale dans certains pays, plusieurs Etats ont commencé à limiter cette coopération. Un nombre toujours croissant de pays reconnaissent désormais que l'apartheid ne peut être réformé et qu'il doit donc être éliminé à jamais. Même les auteurs de la prétendue politique d'engagement constructif estiment qu'elle a échoué. Ces Etats sont-ils prêts à manifester la volonté politique nécessaire et à s'associer aux Etats qui s'efforcent de mettre un terme à l'apartheid? Leurs actes nous le diront.

La délégation mongole s'associe à ceux qui ont enjoint ces pays à faire ce pas décisif. Dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité doit prendre la décision, conformément au Chapitre VII de la Charte, d'imposer sans plus tarder des sanctions complètes et obligatoires contre le régime raciste d'Afrique du Sud. Voilà pourquoi la délégation mongole appuie pleinement la proposition faite dans ce sens.

Notre délégation est profondément convaincue que ce n'est qu'en adoptant des mesures résolues de cet ordre que nous pourrons, par un effort collectif, atteindre notre objectif final, à savoir l'élimination complète de l'odieux système d'apartheid. Le moment viendra où nous pourrons dire avec fierté que les Nations Unies ont apporté une contribution décisive à cette cause, s'acquittant ainsi de leur devoir à l'égard du peuple d'Afrique du Sud qui a tant souffert.

En guise de conclusion j'aimerais, une fois encore, dire que le peuple mongol est chaleureusement solidaire du peuple d'Afrique du Sud qui lutte héroïquement contre le joug raciste et colonialiste pour conquérir sa liberté, l'égalité de droits et sa dignité.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Mongolie pour les aimables paroles qu'il m'a adressées.

Compte tenu de l'heure avancée, j'ai l'intention de lever la séance. La prochaine séance du Conseil de sécurité consacrée à l'examen du point inscrit à son ordre du jour aura lieu cet après-midi à 15 heures. Je demande instamment à tous les membres d'être punctuels afin que la séance puisse commencer à l'heure.

La séance est levée à 12 h 50.